

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-148
Prolongation - Création de réseaux d'alimentation de logements collectifs –
9 Quai Guilbaud – Caudebec en Caux – Rives-en-Seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le code de la route,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande de prolongation en date du 8 novembre 2022 de l'entreprise GAGNERAUD sise à Touffrainville 76450 BOSVILLE agissant pour le compte d'ENEDIS pour la création de réseaux d'alimentation de 3 logements au 9 Quai Guilbaud à Caudebec en Caux – Rives-en-Seine.

Considérant que :

- Pendant les travaux, la circulation des piétons sur le trottoir doit être maintenue,
- Que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 8 novembre au 9 décembre 2022, l'entreprise GAGNERAUD est autorisée à occuper le domaine public sur le Quai Guilbaud.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place par l'entreprise GAGNERAUD de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1.

Le chantier devra être éclairé la nuit.

A l'issue du chantier, l'entreprise GAGNERAUD est tenue de remettre la voirie en l'état comme indiqué dans la permission de voirie jointe à cet arrêté.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise GAGNERAUD,
- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,

Fait à Rives-en-Seine, le 8 novembre 2022

Le Maire,

Bastien CORITON

